



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ
DE LA GUADELOUPE

MODIFIÉ
AVIS DE CONVOCATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Madame la mairesse, Vanessa Roy, Madame la conseillère Guylaine Gagnon, Messieurs les conseillers Pierre Grondin, Frédéric Poulin, Dave Roy, Vincent Breton et Carl Boilard.

Avis vous est, par la présente, donné qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par madame la mairesse, Vanessa Roy, et par le directeur générale et greffier-trésorier, M. François Nadeau, pour être tenue **lundi le 16 décembre 2024 à 20h15**.

ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - AVIS DE CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 – Adoption du Règlement # 552-2025 fixant la taxation 2025
 - 04.02 – Dossier RH : Mesure disciplinaire #DAVGRO
 - 04.03 – Poste de brigadier
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à La Guadeloupe, ce 13^e jour de décembre 2024.

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, le treizième (13^e) jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre 2024.

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier